



CONVENTION DE PARTENARIAT 2018  
ENTRE L'ENTREPRISE « OPTIC' RH »  
ET MONSIEUR LE PREFET DE LA LOIRE  
EN DATE DU 11/04/2018

DECLINAISON LOCALE DE LA CHARTE "ENTREPRISES & QUARTIERS"



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE

L'ETAT représenté par Evence RICHARD Préfet de la Loire,

### ET

L'entreprise « Opti'C RH » ayant son siège au 20 allée Henry Purcell 42000 St-Etienne, représentée par Catherine JODAR, agissant en qualité de représentante légale.

### Préambule :

Le ministre délégué en charge de la Ville a signé en 2013 et 2014, avec 50 entreprises, la charte « Entreprises et Quartiers ». Cette charte déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise, est un outil de plus au développement économique et à la bataille pour l'emploi.

La crise économique représente la double peine pour les demandeurs d'emplois qui résident dans les quartiers populaires. Le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est de plus de 23%, soit deux fois et demie supérieur à la moyenne nationale, un taux qui atteint près de 60% dans certains quartiers.

Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise pour les habitants des quartiers de la politique de la ville, et également à agir en leur faveur pour le développement économique, social et culturel, dans différents domaines tels que : l'éducation et l'orientation, l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales.

## **Présentation de l'entreprise :**

Opti'RH est un cabinet de conseil et d'accompagnement en Ressources Humaines spécialisé dans le secteur Sanitaire, médico-social et associatif.

Au travers de prestations temporaires ou régulières, le cabinet intervient sur plusieurs champs :

- DRH à temps partagé/ Gestion des Ressources Humaines au quotidien : Santé, sécurité, conditions de travail / Recrutement / Création des supports RH / Formations & stratégie d'entreprise / Création de parcours compétences / Appui à la gestion des Relations Sociales / Gestion des élections professionnelles ....
- Gestion du Risque RH par des prestations d'Audit Social
- Accompagnement des fusions et regroupements d'établissements

Le cabinet Opti'RH propose aussi des formations autour des problématiques R.H : Recrutement, management, gestion émotionnelle...

---

## **Les parties sont convenues des dispositions suivantes :**

### **I.ÉDUCATION ET ORIENTATION SCOLAIRE**

- L'entreprise s'engage à se déplacer au sein de classes de collèges (en phase d'orientation : 3<sup>ème</sup>) en zone de REP et REP PLUS (réseaux d'éducation prioritaire) afin d'accompagner les jeunes dans leurs démarches de recherches de stages et sur leur savoir-être à travers des actions de coaching « image de soi ».
- L'entreprise s'engage lorsqu'elle y sera soumise, à verser sa taxe d'apprentissage à l'établissement scolaire référent de son quartier prioritaire politique de la ville.
- L'entreprise s'engage, si son activité le lui permet, à accueillir un/une stagiaire des collèges en quartier prioritaire.

### **II.EMPLOI, INSERTION, FORMATION**

- L'entreprise signataire s'engage à soutenir les actions locales en faveur de l'emploi telles que la Job Academy (témoignages de professionnels lors d'ateliers spécifiques, simulation d'entretien...), le parrainage (accompagnement d'un demandeur d'emploi), « Regards d'Entreprise » (retour sur employabilité d'un bénéficiaire RSA), ...
- L'entreprise s'engage à sensibiliser ses clients aux stéréotypes impactant les pratiques managériales afin de favoriser une intégration positive (déconstruction des représentations sur les jeunes issus des quartiers, sur les salariés ayant une reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés, et sur la diversité de manière générale). Elle met pour cela à

disposition de ces clients des outils de recrutement favorisant la non-discrimination (outils, grille d'entretiens...)

- L'entreprise signataire s'engage à consolider ses liens avec les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion pour développer des projets ou actions d'accompagnement en faveur de l'emploi (exemples : Mission Locale, Pole Emploi, Cap Emploi, FACE Loire, Sport dans la ville...).
- L'entreprise s'engage à favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers :
  - Par l'appui à la recherche de service civique (en particulier issue des quartiers prioritaires) auprès de ses clients.
  - Par la proposition de candidatures pour les postes dont elle aurait connaissance de personnes résidant en quartier prioritaires dans la mesure où celle-ci auraient les compétences demandées.

### **III.SOUTIENS AUX INITIATIVES LOCALES, LE MECENAT DE SOLIDARITE**

- L'entreprise s'engage à soutenir des projets menés par l'association FACE Loire sur le territoire ligérien, notamment dans les quartiers prioritaires politique de la ville.

---

### **DISPOSITIF DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE VALORISATION DES BONNES PRATIQUES**

L'entreprise s'engage à informer l'animateur de la « Charte Entreprises & Quartiers » de la réalisation de ses actions, des difficultés rencontrées, ...

Un comité de suivi de la charte composé des signataires se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur son application et proposer les aménagements utiles.

**Le Préfet de la Loire**

  
**Mr Evence RICHARD**

**Gérante de « Opti'RH »**

  
**Mme Catherine JODAR**